

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-329

présenté par

Mme Kuster, M. Brun, Mme Duby-Muller, M. Le Fur, M. Ramadier, Mme Bazin-Malgras,
M. Door, Mme Valentin, Mme Lacroute, Mme Louwagie, M. Straumann, M. Bazin, M. Thiériot et
Mme Le Grip

ARTICLE 39**ÉTAT B****Mission « Culture »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Patrimoines	0	0
Création	0	1 000 000
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	1 000 000	0
TOTAUX	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à transférer des crédits de l'action 01 du programme "création" vers l'action 02 du programme "transmission des savoirs et démocratisation de la culture". Lors de la discussion du projet de loi relatif à la manipulation de l'information, la ministre de la Culture en poste à

l'époque avait souligné l'importance capitale de l'éducation aux médias. L'éducation était alors présentée comme l'indispensable corollaire aux mesures répressives, et à nos yeux attentatoires aux libertés d'expression et de communication, à l'encontre des plateformes et éditeurs de contenus d'information. Il est donc pour le moins surprenant de réduire d'1 million d'euros les crédits dédiés à l'axe 3 : « décrypter le monde » (programme 224), dont l'objectif est précisément de mieux apprécier le rapport à l'information dans un univers où les usages, notamment numériques, évoluent rapidement.